

Terrorisme : les forces armées préservées de la radicalisation



L'étanchéité des armées vis-à-vis de la radicalisation islamique s'explique par leur métier au service de la nation et des valeurs républicaines et dans le respect de la loi. Les enquêtes préalables au recrutement renforcent la prévention.

C'est ce qui ressort d'un rapport d'information de la commission des lois de l'Assemblée nationale, élaboré par les députés Eric Diard et Eric Poulliat et rendu public le 27 juin 2019.

La loi SILT. La loi du 30 octobre 2017, qui renforce la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme (SILT), permet de vérifier, tout au long de leur carrière, l'éventuelle radicalisation de personnels exerçant des missions relatives à la souveraineté de l'Etat. Le Service national des enquêtes administratives de sécurité donne son avis sur le recrutement, l'affectation, la titularisation des militaires, policiers, douaniers, officiers de port et agents de l'Autorité de sûreté nucléaire et de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information. En cas de comportement devenu incompatible avec ses fonctions, la personne est mutée ou affectée à un autre emploi.

Les armées. Du fait de la menace grave sur la sécurité publique, l'enquête sur un

militaire peut déboucher sur sa radiation des cadres ou la résiliation de son contrat. Toutefois, la Direction du renseignement et de la sécurité de la défense considère comme faible le niveau de la menace de radicalisation liée à l'islam djihadiste sunnite au sein du ministère des Armées, tant du profil que du volume de personnels concerné. Au sein de l'armée de Terre, la radicalisation islamique ou politique (ultra-droite, surtout dans la réserve) est estimée à 0,05 %. Aucun risque de radicalisation au contact des populations lors d'opérations extérieures n'a été constaté. La proportion tombe à 0,03 % dans la Marine, car les périodes à terre restent trop courtes pour être propices au prosélytisme. Aucun marin n'est fiché « S ». Dans l'armée de l'Air, le nombre très limité de signalements de radicalisation concerne des militaires convertis à l'islam, surtout des hommes du rang. La très grande majorité des anciens militaires, candidats aux filières djihadistes, n'avait passé que peu de temps dans les armées et était partie en Irak et en Syrie plusieurs années après.

Une radicalisation protéiforme. Le rapport cite une étude, menée de septembre 2016 à décembre 2017 par des chercheurs de l'Université Paris X Nanterre et qui distingue quatre types de radicalité. La 1ère, qualifiée de « radicalité apaisante », concerne surtout les jeunes filles en quête de protection contre des violences subies ou des désordres familiaux. La 2ème, « radicalité rebelle », touche des enfants de familles plus protectrices, où l'adoption d'un discours radical répond à un besoin d'opposition au cadre familial. La 3ème, « radicalité agnostique », porte sur des garçons vivant dans des familles déstructurées et qui cherchent la revalorisation de soi par la provocation, surtout envers les éducateurs. La 4ème, « radicalité utopique », concerne des enfants d'immigrés de la première génération et stables socialement. Leurs parents, plutôt ouvriers qualifiés ou artisans qu'ouvriers spécialisés, les poussent à réussir scolairement, afin de connaître une ascension sociale par procuration. Bons élèves du primaire au collège, ils résistent mal à la confrontation résultant de la compétition dans le secondaire et se sentent incapables de remplir le rôle que leurs parents attendent d'eux. Ils trouvent alors dans le djihadisme un vecteur pour porter la critique de l'école et de la famille.

Loïc Salmon

Terrorisme : impacts et enjeux du « cyberdjihadisme »

Terrorisme : compétence judiciaire dès la préparation

Terrorisme djihadiste : prédominance de la dimension psychoculturelle